

Le ciel et la boue

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1972)**

Heft 202

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1016217>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

202

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 202 9 novembre 1972
Neuvième annéeRédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc

Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1973: 40 francsAdministration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Eric Baier
Jean-Daniel Delley
Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
Pierre Liniger
Félicien Morel
Claude Quartier

Le ciel et la boue

Côté face. Une pleine page en couleurs, dans le « Nouvelliste - Feuille d'avis du Valais », à la gloire du barrage d'Emosson. La deuxième plus grande réalisation de ce genre en Suisse, après la Dixence. Des centaines de millions de francs investis, des millions de mètres cubes d'eau dans un nouveau lac artificiel qui noyera sous 42 mètres d'eau les installations de Barberine, des travaux qui auront fourni des millions de francs de commandes à l'industrie suisse en équipements mécanique et électrique, un volume total de béton de plus d'un million de mètres cubes. Le premier remplissage complet prévu pour l'automne 1974. Grandiose.

Côté pile. Dans « Le Courrier », une photographie de baraquements sombres et tristes avec cette légende: « Des tanières pour l'ouvrier: des baraquements du chantier de Trouléro, où vivent entre soixante et cent hommes » (les logements des ouvriers, 920 sur les chantiers suisses, 500 sur les chantiers français, qui ont construit le « grand œuvre » d'Emosson). Et la voix de l'aumônier catholique des travailleurs d'Emosson, qui a vécu cinq ans sur les chantiers avec ces hommes, venus de l'étranger pour la plupart (90 %). Là aussi, des chiffres: aucune salle de jeux et de divertissements prévue, sauf un bar de 13 mètres sur 8 pour 460 ouvriers et employés, soit un « espace vert » de 25 cm² par homme (les cadres, eux, bénéficient des lieux de détente voulus tant à Châtelard qu'à Emosson), d'innombrables dépassements d'heures prévues par les contrats collectifs, des centaines et des centaines d'ouvriers qui souffrent brisés dans leur santé, « réduits à l'état d'épaves humaines ». Le travail contre le travailleur, au-dessus du travailleur. « Emosson, une contre-performance sociale. »

D'un côté, le poids d'Electricité d'Emosson SA (émanation de Motor Columbus SA), de l'autre, le poids de centaines d'êtres humains soumis sans

appel aux programmes de travail, aux impératifs techniques. Le ciel et la boue.

Le chanoine Michel A. Rey, aumônier des chantiers d'Emosson, situe l'enjeu à son vrai niveau: l'évolution nécessaire de la condition ouvrière. Or dans ce domaine, quelles que soient les améliorations enregistrées depuis des années, il faut admettre qu'elles sont sans commune mesure avec les progrès de la technologie. C'est que prédominent des lois non écrites d'entretien du matériel humain qui résistent à tous les courants sociaux.

Personne ne se souviendra que des ouvriers italiens, espagnols et portugais ont travaillé pendant quatre ans à Emosson au rythme de 66 heures par semaine (55 heures par semaine ou 110 par quinzaine au contrat collectif). Eux, garderont une image précise de la Suisse alors que l'histoire ne retiendra qu'une longue succession de victoires contre la nature et d'exploits architecturaux. Après Emosson, viendront les réalisations du Lötschental, du Rawyl, du Binnental, de Gletsch, de l'Oberalp, sans parler des travaux énormes qui permettront le transit du gaz en direction de l'Italie, ni des autoroutes.

En la matière, les cantons sont compétents pour agir, sous la haute surveillance de la Confédération (loi fédérale sur le travail, loi sur l'assurance maladie et accidents). Le Valais s'était donné (Roger Bonvin était alors directeur de l'Office social pour la protection des travailleurs) des moyens d'action efficaces à l'époque sous la forme d'une législation cantonale qui sert aujourd'hui d'alibi aux maîtres d'œuvre retranchés derrière les normes légales.

Le Grand Conseil valaisan (en session la semaine prochaine) prendra-t-il sur lui de faire un nouveau pas en avant en étoffant les dispositions officielles qui deviendraient exemplaires pour la Suisse entière? On doit admettre qu'une telle initiative trouverait sa pleine efficacité si elle se doublait d'un soin jaloux à garantir l'indépendance des services de l'Etat mis en place à cette occasion.